

portant nomination de Chefs d'Arrondissements dans la ville d'Abomey.

-----

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n°72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 ;
- VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
- VU le Décret n°72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/CP/SGG du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;
- VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité et le Décret n°72-295 du 15 Novembre 1972 qui l'a modifié ;
- VU le Décret n°305/PC/CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement ;
- VU le Décret n°72-122 du 3 Mai 1972, portant création d'Arrondissements dans la ville d'Abomey ;
- VU la lettre n°4/102/CAB du 20 Avril 1973, du Préfet du Département du Zou ;

DECRETE :

Article 1er..- M. Eugène ZINZINDOHOUE, Commis auxiliaire 4<sup>e</sup> catégorie Echelle A échelon 5, est nommé Chef du premier Arrondissement de la ville d'Abomey.

Article 2..- M. Séraphin TONOUKOUEN, Commis auxiliaire 4<sup>e</sup> catégorie Echelle B échelon 1, est nommé Chef du deuxième Arrondissement de la ville d'Abomey.

Article 3..- M. Célestin BADJOGOUME, Commis auxiliaire 4<sup>e</sup> catégorie Echelle B échelon 3, est nommé Chef du troisième Arrondissement de la ville d'Abomey.

Article 4..- M. Daniel MEVO, Commis auxiliaire 4<sup>e</sup> catégorie Echelle B échelon 2, est nommé Chef du quatrième Arrondissement de la ville d'Abomey.

Article 5..- M. Sébastien KINDO ADJAGAN, Commis auxiliaire, 4<sup>e</sup> catégorie Echelle B échelon 4, est nommé Chef du cinquième Arrondissement de la ville d'Abomey.

Article 6..- M. Joseph AFFOKPON, Commis auxiliaire 4<sup>e</sup> catégorie Echelle B échelon 6, est nommé Chef du sixième Arrondissement de la ville d'Abomey.

Article 7.- M. Germain ZOCLI, Commis auxiliaire 4<sup>e</sup> catégorie Echelle B échelon 4, est nommé Chef du septième Arrondissement de la ville d'Abomey.

Article 8.- M. Alfred AHANHANZO, Commis auxiliaire 4<sup>e</sup> catégorie Echelle C échelon 5, est nommé Chef du huitième Arrondissement de la ville d'Abomey.

Article 9.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel./.

Fait à COTONOU, le 16 mai 1973

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouverne-  
ment,

Le Ministre de l'Intérieur et de  
la Sécurité,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERBKOU.

Capitaine Michel AIKPE.

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA.

AMPLIATIONS :

PR 5 - SGG 5 - CS 6 - MIS/DAI 12 -  
Ministères 11 - JORD 1 - DB-CF-DC-Solde 4 -  
DCCT-DN-IAA 3 - DI 8 - Trésor 4 - DEP 2 -  
DAGJL-Dtion Stat. 4 - IGF 2 - Préfecture Zou 4 -  
C.U. Abomey 10 - Intéressés 8.